



DEMANDE DE SOUMISSION
Travaux de pavage Chemin Dwight (820 m.lin. ±)

La Municipalité de Morin-Heights demande des soumissions pour la pose de pavage sur la rue Dwight.

Les documents nécessaires à la présentation d'une soumission, sont disponibles à l'hôtel de ville de Morin-Heights, 567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Municipalité de Morin-Heights sont admis à soumissionner.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission, payable à l'ordre de la Municipalité de Morin-Heights.

Ce cautionnement devra être valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers, garantissant l'émission, en faveur de la Municipalité de Morin-Heights, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. Chacune des garanties doit correspondre à 50 % du montant de la soumission.

Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées, devront parvenir au bureau de la municipalité de Morin-Heights **avant 11 h, lundi le 11 avril 2011**, où elles seront ouvertes publiquement.

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Le Directeur général

Yves Desmarais
secrétaire-trésorier
Le 23 mars 2011